



LABENNE, le

ARRÊTÉ N°97/2025

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Site web : www.ville-labenne.fr

Objet : Réglementation de la circulation à l'occasion du « Banana Festival ».

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

Dans le cadre du festival « Banana Festival » organisé les 01 et 02 août 2025, autorisons la mise en place de l'ensemble du matériel nécessaire au théâtre de Verdure.

Article 2:

L'ensemble du lieu indiqué à l'article 1, est mis à l'entière disposition des organisateurs du festival. La circulation ainsi que le stationnement des véhicules seront interdites (à l'exception des services, agents municipaux, organisateurs et des riverains) rue des Jardins du Bourg du Mardi 29 juillet 2025 à 18h00 au lundi 4 Août 2025 à 18h00.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- Bureau.enjoypromotion@gmail.com

Fait Labenne le 18 juillet 2025

La Maire,
Stéphanie **CHESSOUX**

